

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 21/08/17

Edito

Une rentrée en fanfare !

Rythmes scolaires, CP à 12, « plus de maîtres que de classes », mouvement, carte scolaire... Le ministre souhaitait une rentrée en musique, mais Bercy mène la danse à coup de coupes budgétaires annoncées... Gel des postes et du point d'indice, menaces sur les contrats aidés, retour de la journée de carence... Jusqu'où vont-ils aller pour rendre les personnels responsables de « tous les maux de la Terre » ? Les quelques avancées PPCR obtenues par la FSU et d'autres syndicats semblent déjà compromises... Le Code du Travail est également attaqué. **Nous vous appelons donc à participer massivement le 12 septembre à la journée nationale d'action interprofessionnelle contre la réforme du Code du Travail.**

Cette année encore, le SNUipp-FSU 62 sera à vos côtés. Le service public, c'est nous et c'est pour tous ! Voilà pourquoi les fonctionnaires sont nécessaires ! Pour un service d'éducation de qualité, nous exigeons un investissement dans l'École à la hauteur des besoins et de bonnes conditions de travail !

Bonne rentrée !



Dominique Dauchot et Maxime Vasseur

Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62



**POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

Carrière



Mise en place du PPCR* : ce qui vous attend dès la rentrée 2017

(sous réserve de modifications après la date d'impression)

*Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Le rendez-vous carrière remplace l'inspection

Au nombre de quatre au cours de la carrière, ils sont déterminants pour l'accélération de carrière (Le 4^{ème} rendez-vous n'en est pas réellement un puisqu'il n'y aura pas de visite de l'IEN).

Si vous êtes au 6^e, au 8^e ou au 9^e échelon, vous êtes peut-être concerné-es par ce rendez-vous carrière lors de l'année 2017-2018.



Vous êtes au :	Le rendez-vous est prévu :	Pour accès :	Conséquences sur l'avancement
6 ^{ème} échelon	lors de la deuxième année du 6 ^e échelon	Au 7 ^{ème} échelon	accélération de carrière d'un an pour 30% les personnels concernés
8 ^{ème} échelon	durant la période comprise entre un an et demi et deux ans et demi d'ancienneté dans le 8 ^e échelon	Au 9 ^{ème} échelon	accélération de carrière d'un an pour 30% es personnels concernés
9 ^{ème} échelon	lors de la deuxième année du 9 ^e échelon	A la Hors classe	À compter du 1 ^{er} septembre 2018, un barème (non connu) serait établi (l'appréciation finale du 3 ^e rdv de carrière, l'ancienneté à compter de 2 ans dans le 9 ^e éch., critères nationaux pour départager...)

Quelles modalités ?

Chaque enseignant est informé en juin du rendez-vous de carrière qui se déroulera d'octobre à mai. Il est prévenu un mois à l'avance de la date de la visite. Les attendus de la visite sont cadrés nationalement.

Déjà un couac ! puisque le logiciel fourni par le ministère n'a pas permis de prévenir les enseignants !! C'est inacceptable ! (ce n'est pas la 1^{ère} fois, le ministère devrait s'appliquer la rigueur qu'il exige de ses enseignants !) L'administration a prévu de réunir les personnels concernés dès la rentrée pour les informer. Nous intervenons pour que le délai d'un mois soit respecté. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.



Téléchargez notre brochure spéciale PPCR :



Rubrique : Carrière > Rémunération

La visite en classe est suivie d'un entretien. Un compte-rendu d'évaluation professionnelle est rédigé par l'IEN qui complétera une grille nationale de 11 compétences évaluées selon 4 appréciations possibles (« à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant » et « excellent ») et une appréciation rédigée. L'enseignant pourra y apporter par écrit ses observations.

L'avis final sera arrêté par l'IA-DASEN qui s'appuie sur l'appréciation de l'IEN. **La note est supprimée.**

L'enseignant pourra demander la révision de son appréciation finale (dans un délai de 30 jours francs). En cas de réponse défavorable, il pourra saisir la CAPD (avec délai).

Le SNUipp-FSU interviendra auprès de l'IA et des instances pour toute difficulté ou dysfonctionnement..

EN BREF

Carte scolaire : je compte, tu comptes, l'IA compte les élèves



A la demande de l'IA, les IEN remontent les effectifs des écoles le jour de la rentrée notamment pour les écoles en ouverture et fermeture conditionnelle. Dès la rentrée, renvoyez-nous vos effectifs et contactez-nous en cas de difficulté. Consultez également les seuils d'ouverture et de fermeture sur notre site (62.snuipp.fr) Le CTSD ajustement de la carte scolaire aura lieu le lundi 4 septembre après la classe.



Carrière

A quel échelon serez-vous reclassé au 1er septembre 2017 ?

Durée de la carrière						
Situation jusqu'au 31 août 2017				Situation à partir du 1er septembre 2017		
Echelon Classe normale	Durée d'échelon			Echelon Classe normale	Durée d'échelon	
	Grd Choix	Choix	Anc		avec accélération	sans accélération
1	3 mois			1	1	
2	9 mois			2	1	
3	1			3	2	
4	2	2,5	2,5	4	2	
5	2,5	3	3,5	5	2,5	
6	2,5	3	3,5	6	2	3
7	2,5	3	3,5	7	3	
8	2,5	4	4,5	8	2,5	3,5
9	3	4	5	9	4	
10	3	4,5	5,5	10	4	
11				11		
Echelon Hors-classe	Durée d'échelon			Echelon Hors-classe	Durée d'échelon	
1	2,5			1	2	
2	2,5			2	2	
3	2,5			3	2,5	
4	2,5			4	2,5	
5	3			5	3	
6	3			6	3	
7				7		

A l'heure où nous imprimons, l'administration ne nous a pas communiqué la modalité sous laquelle elle effectuera ce reclassement ni de quelle façon elle allait en informer les personnels et leurs représentants élus lors des dernières élections professionnelles (CAPD).

Le reclassement dans les nouvelles grilles concerne tous les enseignants au 1er septembre 2017. Il se fait avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine pour les collègues reclassés au même échelon et sans conservation pour les collègues reclassés à l'échelon supérieur.

Après avancement automatique, les PE stagiaires pendant l'année 2016-2017 seront reclassés à l'échelon 3 et les T1 seront reclassés à l'échelon 4 au 1/9/2017.

EN BREF

Groupe de travail SEGPA



Un groupe de travail SEGPA a eu lieu, à la demande de la FSU, le 22 juin en présence des autres organisations syndicales. Durant ce groupe de travail, les points suivants ont été abordés : pré-orientation et orientation, organisation et fonctionnement pédagogique de la SEGPA, parcours des élèves et nouveau régime indemnitaire. Retrouvez le compte rendu complet sur notre site.

Plus d'infos :



Rubrique : ASH

Mobilisation du SNUipp-FSU :
« l'ISAE pour tous et toutes »
30 novembre 2016

Arrêt des APC

Gagnons ensemble la suppression des APC !

Dès la rentrée, on poursuit et on amplifie l'action !

L'année scolaire dernière, après l'engagement de plus de 35 000 enseignant-es de boycotter les APC, le SNUipp-FSU lançait sa consigne. Il faut agir sur le temps de travail des enseignant-es et faire reconnaître une partie du travail invisible effectué tout au long de l'année. C'est une des priorités que vous avez mise en avant lors de son enquête sur les rythmes, renseignée par plus de 30 000 collègues en 3 semaines. En effet, vous avez réclamé massivement : la baisse des effectifs, la suppression des APC et la reconstitution des RASED.

Pourquoi ne plus mettre en place les APC ?



- Parce que ce dispositif s'est révélé, le plus souvent, inefficace : de nombreuses études montrent que c'est sur le temps de classe que s'effectuent les apprentissages.

- Parce que le temps de travail enseignant explose : d'après une étude de la DEPP en 2013, ce temps s'élève à 44h07 par semaine auquel il faut ajouter 20 jours, en moyenne, de travail pendant les vacances, la journée de solidarité, les 2 jours de pré-rentrée, et les 10 minutes d'accueil...

- Parce que c'est une première étape pour obtenir la baisse du temps de travail : le métier d'enseignant est un métier de conception qui nécessite du temps pour s'approprier les travaux de la recherche, pour réfléchir pour réfléchir collectivement et enrichir nos pratiques d'enseignement.



Qu'ont fait les enseignant-es de ces heures libérées ?

D'après l'enquête « APC 2017 » du SNUipp-FSU :

- Travailler en équipe sur les nouveaux programmes et le projet d'école.
- Recevoir les parents en entretien.
- Préparer les découloisements, le nouveau cahier de réussite
- Mettre en place des projets de cycle, des programmations communes
- Préparer sa classe
- ...

Alors, parce que, plus nous serons nombreux, plus le rapport de force sera important, dès la pré-rentrée, en équipe, **décidons de boycotter les APC.**



Plus d'infos et brochure « APC, ORS, TEMPS DE TRAVAIL » à télécharger :



Rubrique : Actualité

EN BREF

semaine de 4 jours

Rythmes scolaires

Votre école (re)passera-t-elle aux 4 jours ?

Quelles sont les écoles qui passent à 4 jours dans le Pas de Calais ?

Comment cela va-t-il se passer sur le terrain pour les remplacements, les temps partiels, les TRS... ?

Suivez notre actu rythmes sur notre site (62.snuipp.fr) et contactez-nous pour toute question ou toute difficulté à ce sujet. Continuez aussi à nous faire remonter votre information de terrain.

Réformes REP+

« Plus de Maîtres que de classes » : détricotage d'un dispositif prometteur !



Téléchargez notre brochure
« Plus de maîtres que de classes »



Bien que le ministre de l'Éducation nationale affirme que le dispositif ne disparaîtra pas et qu'il peut coexister avec les CP à 12, les personnels, avec le SNUipp-FSU, s'inquiètent de sa mort programmée.

Répondant aux demandes des équipes enseignantes, le « Plus de Maîtres que de classes » permet pourtant un travail plus collectif, la réalisation de projets, de mieux aider les élèves en difficulté, et présente déjà des effets notables sur les apprentissages. En plein déploiement, le dispositif pourrait purement et simplement passer à la trappe...

A deux reprises en mai et juillet, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre de l'Éducation nationale pour lui dire son opposition au détricotage d'un dispositif prometteur dans la réussite de tous les élèves.

Alléger les effectifs des CP en REP+ est nécessaire. Mais pour le SNUipp-FSU, ça l'est tout autant dans les autres classes, en éducation prioritaire ou pas ! Par ailleurs, pour prévenir les difficultés scolaires, il faut aussi former et recruter des personnels spécialisés.

Pour le SNUipp-FSU, les décisions du ministère obèrent une rentrée sereine : les enseignants veulent en premier lieu pouvoir travailler dans de bonnes conditions, sans pilotage à vue au gré des alternances et sans remise en cause arbitraire du travail mené depuis plusieurs années. **Le SNUipp-FSU continuera donc de défendre le dispositif « Plus de maîtres que de classes » avec les personnels.**

Dédoublage des CP en REP+

Le SNUipp-FSU 62 a participé au groupe de travail du 16 juin 2017. Nous avons obtenu :

- Que les postes ne soient pas profilés (avis favorable ou défavorable de l'IEN) comme l'IA l'avait prévu au départ
- Que les affectations sur CP REP + soient connus avant le départ en vacances le 8 juillet.
- Que la note disparaisse des appels à candidature initialement prévu.

Le SNUipp-FSU 62 a déploré que les CP à 12 élèves dans les REP + viennent se substituer aux « plus de maîtres que de classes » pourtant prévus et actés dans les instances « carte scolaire » pour cette rentrée.

Pour la réussite de tous les élèves, il faut des effectifs allégés partout (pas seulement en CP et/ou en éducation prioritaire !) et une généralisation du « plus de maîtres que de classes ».

Quand on veut une école de la réussite pour tous, Monsieur le Président, on investit fortement dans l'École. On ne « déshabille pas Pierre pour habiller Paul », on « habille tout le monde » en donnant la chance à chacun de réussir ! Comment peut-on à la fois reconnaître par cette mesure, que la réussite passe par l'allègement des effectifs et dans le même temps supprimer des dispositifs plébiscités par les enseignants ?



Plus d'infos :



Rubrique :

Documents, aides > Instances



EN BREF

Temps partiel

Vous êtes ou serez à temps partiel : pour toute difficulté (quotité, changement d'organisation...) ou information sur vos droits, contactez-nous ! snu62@snuipp.fr

CALENDRIER DES RIS ET STAGES DU SNUIPP-FSU 62 - 1^{ER} TRIMESTRE

RAPPEL : Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas ! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un courrier à l' IEN (et pour les CUI et AESH l'adresser à l'IA) en respectant le délai de 48h avant la réunion. Pour un stage, le délai est d'un mois avant le stage. L'administration ne peut refuser cette participation que par courrier écrit envoyé au moins 15 jours avant le stage. **Nous contacter en cas de refus.**

**A AFFICHER DANS
VOTRE ECOLE**

RIS

Samedi 30 septembre de 9h à 12h

CALAIS

Maison des associations

65 rue Haguenau



RIS

Samedi 7 octobre de 9h à 12h

LE PORTEL



Salle Philippe Noiret

32 Rue Gournay Hédouin



SNUipp-FSU 62
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS
62.snuipp.fr

03.21.51.72.26
snu62@snuipp.fr

 SNUipp-FSU Pas de Calais
 leSNU62twitter

RIS

Samedi 7 octobre de 9h à 12h

Arras

Maison des sociétés

16 rue Aristide Briand

RIS

Samedi 14 octobre de 9h à 12h

BETHUNE

RIS

Samedi 14 octobre de 9h à 12h

LENS

STAGES EN AUTOMNE

Syndiqué-es

Novembre

BETHUNE

Souffrance au travail

Novembre

LENS

Pédagogies alternatives

Décembre

BETHUNE

STAGES EN HIVER

T1 à T5

Janvier

ARRAS

Maternelle

Janvier

ARRAS

Inclusion / Elèves à BEP

Février

BETHUNE

Mouvement

Février - Mars

ARRAS - BOULOGNE

STAGES AU PRINTEMPS

Droits et Libertés

Mars

BETHUNE

CUI-CAE / AESH

Avril

ARRAS

2^{nde} carrière

Avril - Juin

BETHUNE - BOULOGNE

Retraite

Juin

ARRAS

Droits des étrangers

Juin

BETHUNE

Dates et lieux à confirmer, consultez notre site : 62.snuipp.fr

L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU 62

2017 - 2018



Sabrina BAMOUHAMI

SEGPA - LIEVIN
sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com
07.81.68.06.60

David BLOTHIAUX

Adj. élém. - SALLAUMINES
CTSD
sephyro-1er@@hotmail.fr
07.67.29.61.31



Dominique DAUCHOT

Secrétaire Départementale
CAPD-CTSD-CHSCT-CTA-CDEN
SEGPA - ST NICOLAS LES ARRAS
domdauchsnu62@yahoo.com
07.81.63.78.58



Arnaud DELPLANQUE

CTSD - CDF—CDEN
BD - CALAIS
arnaud.delplanque@orange.fr
07.81.55.67.10

Alain DERCOURT

Retraité
dercourtalain@wanadoo.fr
06.89.30.80.83



Déborah LASSALLE

Adj. mat. - BURBURE
deborah.lassalle.snuipp@gmail.com



Jérôme PANNIER

CAPD - CDAS
BD - ANNEZIN
jerome.pannier.snuipp@gmail.com
07.83.86.97.62



Laurence PONTZEELE

Trésorière - CAPN - Equipe Nationale
BD - BRUAY-LA-BUISSIÈRE
laurence.pontzele.snuipp@gmail.com
06.95.61.39.90

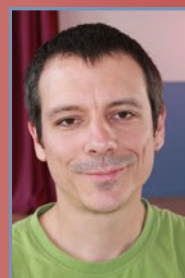
Alexandra REGNIEZ-DEHOUC

CAPD
Adj. élém. - SAINS EN GOHELLE
kevalgo@hotmail.fr
06.60.93.30.13



Guillaume ROUSSEL

Directeur mat. - CUCQ
grousselsnuipp@free.fr
06.52.83.58.42



David SCARPA

Adj. mat. - EQUIHEN-PLAGE
david.scarpa.snuipp@gmail.com
07.81.88.97.80



Maxime VASSEUR

Secrétaire Départemental adjoint
CHSCT
SEGPA - GRENAY
maxime.vasseur@neuf.fr
07.82.84.67.49

Conrad VROELANT

Directeur prim. - ENQUIN LES MINES
c.vroelant@laposte.net
07.89.33.18.53



Frédéric WASIELEWSKI

Adj. mat. - BETHUNE
frederic.wasielewski.snuipp@gmail.com
07.67.29.87.58



SNUipp-FSU



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



@leSNU62twitter

Conditions de travail

Risques psycho-sociaux* : le SNUipp-FSU 62 tire le signal d'alarme

Les enseignant-es sont bien les cadres les plus touché-es par les risques psychosociaux, affirme une étude publiée par la revue ministérielle Education & formations (N°92 de déc. 2016). Manque de soutien hiérarchique, isolement des enseignants... une position qui contraste avec le sentiment d'utilité ressenti par les collègues.

Le SNUipp-FSU s'inquiète de plus en plus des difficultés que vous avez à exercer votre métier. Les injonctions et pressions diverses alourdissent considérablement le climat de travail. Beaucoup de collègues nous parlent de souffrance au travail. Les réformes récentes appliquées dans la précipitation accentuent ce phénomène. Une fois de plus, les personnels doivent faire l'impossible : s'organiser et modifier parfois l'organisation des services et des écoles à quelques jours des vacances scolaires. Beaucoup de collègues ne connaîtront d'ailleurs leur affectation que fin août, ce qui rendra difficile tout déménagement et organisation.

Beaucoup de collègues nous parlent de souffrance au travail.

Concernant les relations avec le supérieur hiérarchique, le SNUipp-FSU rappelle le rôle essentiel des IEN dans la formation et la carrière des enseignant-es. Celui-ci doit veiller au respect des programmes officiels et de l'éthique professionnelle et doit protéger l'agent en cas de difficultés ou de conflit. Or, la plupart des enseignant-es vivent cette relation de manière anxiogène. Certaines convocations orales sont une atteinte aux droits des personnels. Le SNUipp-FSU 62 rappelle que toute convocation doit être écrite et préciser objet, l'accompagnement par un-e délégué-e syndical-e doit être rendue possible. Le SNUipp-FSU est intervenu sur ce point que l'administration a prévu de revoir tout en justifiant l'absence d'écrit pour éviter son insertion dans le dossier administratif.

Beaucoup d'enseignant-es se voient refuser des de-



mandes d'autorisation d'absence dans l'intérêt du service. La réglementation de notre administration est l'une des plus restrictives. L'IA a rappelé au SNUipp-FSU 62 qu'il resterait dans le cadre réglementaire pour les demandes d'autorisation d'absence mais qu'il ferait preuve de « bienveillance » pour les demandes d'autorisation d'absence en cas de décès d'un proche.

Beaucoup de demandes d'autorisation d'absence refusées.

Pour le SNUipp-FSU 62, il paraît inadmissible de ne pas accorder l'absence ou de l'accorder sans traitement pour des événements familiaux difficiles nécessitant la présence de l'agent-e (tels que les décès, les maladies graves et les hospitalisations des proches...). Cela est d'ailleurs prévu dans le privé.

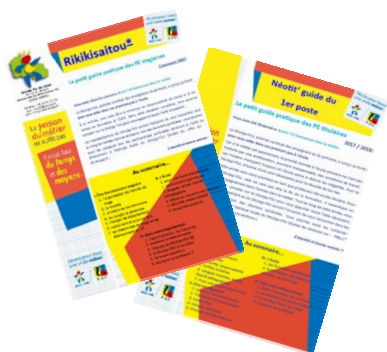
Nous espérons que la rentrée démarrera de manière sereine dans le département du Pas-de-Calais. Le SNUipp-FSU organisera, dès la première période, comme chaque année, des réunions syndicales afin d'échanger sur vos conditions de travail et de rentrée et sera à l'écoute des collègues qui éprouvent des difficultés.

En outre, les représentants du SNUipp-FSU accompagneront les enseignant-es qui souhaiteraient rencontrer l'administration ou qui désireraient faire parvenir un courrier auprès de l'Inspecteur d'Académie pour exprimer une difficulté particulière. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues pour diverses raisons. N'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre écoute et sommes disponibles pour passer dans votre école si nécessaire.

**Par risques psychosociaux (RPS), on entend : « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental » Depuis 2015, chaque employeur de la fonction publique doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS sur leur lieu de travail.*

Brèves de rentrée

Les nouveaux Rikikisaitou et Néotit' sont arrivés !



Félicitations à l'ensemble des T1 pour leur titularisation. L'année de formation est de plus en plus lourde, fatigante et stressante. Félicitations également à l'ensemble des Fonctionnaires Stagiaires pour leur réussite au concours. Tout au long de votre carrière, le SNUipp-FSU 62 sera à vos côtés, vous accompagnera et vous apportera toute l'aide nécessaire. Le SNUipp-FSU 62 publie **deux revues spéciales FS et T1**, afin de vous informer sur votre année de stage et votre carrière.

Téléchargements :



Rubrique : [Carrière > PE Stagiaire](#)

2nd temps du mouvement

Vous étiez plus de 350 à être sans affectation au 15 juillet 2017. Le SNUipp-FSU 62 dénonce chaque année les affectations trop tardives qui ne permettent pas aux collègues de préparer leur rentrée dans de bonnes conditions.

Le groupe de travail concernant la 3^{ème} phase du mouvement a eu lieu, contactez-nous pour davantage de précisions et rendez-vous sur votre **e-dossier mouvement** pour connaître votre affectation. Si vous n'avez pas encore créé votre fiche, faites-le via notre site en cliquant sur l'image sur notre page d'accueil. La CAPD validant les affectations des 2nd et 3^{ème} temps aura lieu le 5 septembre.



Nouvelle circulaire définissant les missions des personnels en contrat CUI-CAE et AESH



Stage syndical CUI-CAE / AESH

30 mars 2017

Une nouvelle circulaire sur les missions des AESH et des CUI-CAE chargés de l'aide aux élèves en situation de handicap a vu le jour en mai dernier. Elle ne fait que synthétiser les textes existants. Ces personnels se voient confier des missions d'aide aux élèves en situation de handicap qui peuvent être divisées en trois catégories :

- L'aide humaine individuelle ;
- L'aide humaine mutualisée (seuls les personnels en contrats AESH peuvent effectuer des missions AVSm) ;
- Et l'accompagnement collectif dans les ULIS.

La nature des deux contrats (AESH et CUI-CAE) et les principes de formation les concernant sont mentionnés. Enfin, d'autres points sont également évoqués dans cette circulaire comme la prise de médicaments, les gestes techniques spécifiques possibles, les activités périscolaires (permettant aux AESH de bénéficier d'un second emploi), les formations...

Plus d'infos :



Rubrique : [AESH / CUI-CAE](#)

Le syndicat

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat.

Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux collègues qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Etre syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a pas de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°7)

[FENÊTRES] SUR COURS



7/ LE SYNDICAT S'OCUPE TROP DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7,



8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables.

En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus ! Syndiquez-vous en ligne :

adherer.snuipp.fr/62

Droits syndicaux

17ème Université d'automne du SNUipp-FSU

La dix-septième Université d'automne du SNUipp-FSU se tiendra juste avant les vacances d'automne.
Plus d'infos sur : 62.snuipp.fr



INSCRIVEZ-VOUS

Pourquoi se syndiquer ?

- ▶ Pour être informé
- ▶ Pour être défendu individuellement et collectivement
- ▶ Pour rompre l'isolement
- ▶ Pour élaborer et défendre les revendications des personnels
- ▶ Pour défendre une certaine idée de la justice sociale.
- ▶ Pour contribuer au mouvement social
- ▶ Pour plus de transparence



adherer.snuipp.fr/62

Se syndiquer, c'est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. **La cotisation est la seule rentrée d'argent du syndicat.**

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAÏE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Deborah Lassalle, Jérôme Pannier, Laurence Pontzeel, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

Le SNUipp-FSU 62 est aussi sur les réseaux sociaux !

Pour nous suivre et être informé-e rapidement des nouveautés, rejoignez-nous vite ! 😊



SNUipp-FSU



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



@leSNU62twitter



SNUipp-FSU